
PARLEMENT WALLON

SESSION 2017-2018

13 MARS 2018

PROPOSITION DE DÉCRET

accordant le titre de ville à la commune d'Aubange *

déposée par

M. Arens, Mme Lecomte, MM. Courard, Hazée et Fourny

RAPPORT

présenté au nom de la Commission des pouvoirs locaux,
du logement et des infrastructures sportives

par

M. Destrebecq

Mesdames,

Messieurs,

Votre Commission des pouvoirs locaux, du logement et des infrastructures sportives s'est réunie le mardi 13 mars 2018 afin d'examiner la proposition de décret accordant le titre de ville à la commune d'Aubange déposée par Monsieur Arens, Madame Lecomte, Messieurs Courard, Hazée et Fourny (Doc. 909 (2017-2018) – N° 1) ⁽¹⁾.

⁽¹⁾ *Ont participé aux travaux* : MM. Baurain, Collignon, Destrebecq (Rapporteur), Fourny, Kilic, Mmes Gahouchi (art.47.4), Galant, MM. Luperto, Maroy, Mouyard (Président).

Ont assisté aux travaux : MM Arens, Culot, Knaepen.
Mme De Bue, Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives.

I. EXPOSÉ DE M. ARENS, COAUTEUR DE LA PROPOSITION DE DÉCRET

M. Arens rappelle que la commune d'Aubange est située entre le Grand-Duché de Luxembourg et la France. Elle connaît un développement démographique exponentiel et n'est éloignée de Luxembourg que de 25 kilomètres. Elle est la troisième commune la plus peuplée de la Province de Luxembourg avec 16 812 habitants en 2016. Les prévisions de l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique la placent d'ailleurs en deuxième position à l'horizon de 2035 avec 19 306 habitants. Elle est aussi la plus densément peuplée de la Province de Luxembourg avec 368 habitants au kilomètre carré au 1^{er} janvier 2017. La population aubangeoise est très diversifiée dans la mesure où près de 70 nationalités différentes s'y côtoient avec une importante communauté portugaise.

Aubange est située dans une zone francique mosellan où la langue maternelle était, jusqu'il y a peu, le luxembourgeois. La Commune d'Aubange est composée de quatre anciennes communes : Aubange, Athus, Halanzy et Rachecourt.

L'histoire du fer marque l'histoire d'Aubange. Elle plonge ses racines dans un sous-sol riche en minerai de fer oolithique. Dès le 17^e siècle, la présence d'un haut fourneau est attestée à Athus. Il faut attendre la découverte du gisement de minerais de fer du bassin lorrain ainsi que la révolution industrielle de la moitié du 19^e siècle pour voir la sidérurgie lourde s'implanter à Athus.

En 1872 naît la SA des hauts fourneaux d'Athus fondée par les maîtres des forges régionaux. À Halanzy, c'est en 1881 que s'établit la SA des hauts fourneaux et mines de Halanzy. Cette usine ne produisant que de la fonte ne survivra pas à la grande dépression et fermera ses portes en 1939. Quant aux mines de Halanzy, elles survivront jusqu'en 1978.

L'usine d'Athus fournira pendant plus d'un siècle du travail à plusieurs générations de sidérurgistes. Lors de la première crise pétrolière, cantonnée dans une mono production, le rond à béton, minée par un prix de revient

excessif, elle fermera ses portes en 1977, plongeant dans le désarroi des milliers de travailleurs et leurs familles.

Ensuite le Pôle européen de développement est arrivé. C'est dans les années 80 que toute la sidérurgie lorraine, tant belge que française ou grand-ducale s'est effondrée d'un bloc. Ce désarroi poussera les responsables politiques des trois pays à trouver une solution commune pour sortir cette région de la crise. Avec l'aide de la Commission européenne, ils s'unissent en 1985 pour fonder le Pôle européen de développement, le PED. Un programme de dix ans parviendra à désenclaver la zone frontalière, à assainir les anciens sites sidérurgiques et à attirer des entreprises nouvelles.

Cet immense zoning de plus de 400 hectares représentera d'ailleurs pour Jacques Chirac, alors préfet de Lorraine, un véritable laboratoire de l'Europe.

Le redressement économique s'accompagne d'un resserrement des relations politico-administratives au travers de l'agglomération transfrontalière du PED regroupant 25 collectivités locales de trois pays dans une expérience originale de collaboration transfrontalière. Finalement, c'est plus de 250 000 habitants qui sont concernés. La fin des aides européennes en 1995 marque un net ralentissement des implantations d'entreprises sur le PED. Heureusement, le fantastique sort du Grand-Duché de Luxembourg, place financière, siège d'institutions européennes, aéroport et centre universitaire, prolongera le redressement de ce sud Luxembourg.

Aubange est devenue une commune de grand détail dont le développement s'inscrit dans l'expansion continue de l'hinterland de Luxembourg ville, mais aussi du nouveau pôle urbain d'Aische Belval situé à 17 kilomètres. L'emploi au Grand-Duché de Luxembourg a pris une telle ampleur que ce sont près de 4 000 frontaliers qui, chaque jour, navettent au départ d'Aubange pour travailler de l'autre côté de la frontière. En moins de dix ans, ce nombre de frontaliers a encore augmenté de plus de 900 unités.

II. DISCUSSION GÉNÉRALE

Personne n'intervient dans le cadre de la discussion générale.

III. EXAMEN ET VOTES DES ARTICLES

Articles 1^{er} et 2

Les articles 1^{er} et 2 ne font l'objet d'aucun commentaire.

Votes

Les articles 1^{er} et 2 ont été adoptés à l'unanimité des membres.

IV. VOTE SUR L'ENSEMBLE

L'ensemble de la proposition de décret a été adopté à l'unanimité des membres.

V. RAPPORT

À l'unanimité des membres, il a été décidé de faire confiance au Président et au Rapporteur pour l'élaboration du rapport.

Le Rapporteur,
O. DESTREBECQ

Le Président,
G. MOUYARD

TEXTE ADOPTÉ PAR LA COMMISSION

PROPOSITION DE DÉCRET

accordant le titre de ville à la commune d'Aubange

Article 1^{er}

La commune d'Aubange est autorisée à porter le titre de ville.

Art. 2

Le présent décret entre en vigueur le jour de sa publication au *Moniteur belge*.